

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DES SAIGONS
 UNITÉ (CLAIR)
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 1574 / 1990

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 Date 22.12 1990
 Destinataires
 90307233

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 Le lundi 05 novembre 1990 entre 19 et 19 heures 30
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
 Agglomération - Axe
 AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)
 OBJET DE LA PROCÉDURE
 - Enquête sur phénomène O.V.N.I

ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE
 FLAGRANT DÉLIT
 COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE
 SCELLÉ(S)
 INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal de synthèse
2	Procès-verbal d'audition de Mr R (témoin)
3	Procès-verbal d'audition de Mr E (témoin)
4	Article de presse du 07/11/1990
5	Article de presse du 10/11/1990
6	Article de presse du 14/11/1990
7	Article de presse du 21/11/1990

S G D. N.
 Courrier
 27 NOV. 1990
 MPS
 SOUS N° 21243

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	1	M. le PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE à - - - - -
	<input type="checkbox"/>	1	M. le préfet du département de à - - - - -
	<input type="checkbox"/>	1	M. le général commandant la région aérienne à - - - - -
	<input type="checkbox"/>	2	M. le ministre de la défense, direction générale gendarmerie nationale bureau défense-opérations à
	<input type="checkbox"/>	1	Archives

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE 26-11-90 198

Compagnie

Résidence:

PROCEDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIREPROCES-VERBAL
DE SYNTHESE

90 307233

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PV/AN
01574/90

N° PAGES

01

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET REFERENCES:

- CM 32600 DEF/Gend/OE/DO Rens. du 08/11/1985 relatif à la transmission aux autorités des informations concernant les événements calamiteux, l'ordre public, sûreté générale, l'armée et la défense nationale.
- BE 18000 DEF/Gend/Emp. Ops du 06/04/1979 relatif à l'étude du phénomène des O.V.N.I.

Ce jour : vingt quatre novembre mil neuf cent quatre vingt dix
à : neuf heures et vingt quatre minutes

nous soussigné : V et S , , gendarme de la Compagnie ,
en résidence à , agent de police judiciaire,

vu les articles: 20 et 75 à 78 du C.P.P.

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

-o- PREAMBULE -o-

Le lundi 05 novembre 1990 de service de permanence au bureau de la brigade nous recevons plusieurs appels téléphoniques entre 19 heures et 19 heures 30 de personnes demeurant à et aux alentours. Ils nous déclarent avoir vu un phénomène lumineux dans le ciel au dessus de ' .

Avons rendus compte des faits à notre commandant de compagnie et sur ordre avons recherché le renseignement pour l'établissement du présent procès-verbal.

-o- EXPOSE DES FAITS -o-

Les personnes entendues verbalement par téléphone ont décrit le phénomène comme ressemblant à un feu d'artifice, de couleur rouge orangée et bleue, se déplaçant à hauteur des nuages d'Ouest en Est à une vitesse importante. Ce phénomène a été vu aux environs de 19 heures, 19 heures 30 le lundi 05 novembre 1990 à et dans son agglomération.

-o- ENQUETE -o-

Les personnes nous ayant contacté par téléphone et demeurant hors de notre circonscription ont été invitées à se rendre auprès de la brigade de gendarmerie compétente pour déposer.

Le mardi 06 novembre 1990, nous procédons à l'audition de Mr R responsable de sécurité, membre départemental de la auprès de la préfecture , demeurant à . Cette personne déclare avoir vu le lundi 05 novembre 1990 entre 19 heures et 19 heures 15 alors qu'il circulait à bord de son véhicule sens , un phénomène lumineux ressemblant à l'éclairage de projecteurs. Ce phénomène composé de plusieurs couleurs se déplaçait à la vitesse d'un aéronef et se dirigeait vers le

cette personne a effectué un croquis du phénomène qui est joint à son audition.

----- (cf pièce n° 2) -----

L'A.P.J.

Compagnie

Résidence:

PROCEDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE

90 307233

PROCES-VERBAL
DE SYNTHESE

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

N° PV/AN
01574/90N° PIÈCE
01N° FEUILLET
2

Le mercredi 07 novembre 1990, nous entendons Mr E étudiant
à qui déclare avoir vu avec trois de ses camarades le lundi 05
novembre 1990 vers 19 heures 00 un phénomène représenté par plusieurs lumières
fixes de couleur blanches formant un triangle par l'avant et quatre faisceaux
blancs pointés vers la terre. La vitesse de ce phénomène était similaire à celle
d'un avion et son altitude avoisinait les 300 mètres. Sa trajectoire rectiligne
d'Est Nord Est et sa taille évaluée à 4 ou 5 kms. Le tout sans le moindre bruit.
Cette personne a effectué un croquis du phénomène qui est joint à son
audition.

----- (cf pièce n° 3) -----

Dans la presse régionale " " plusieurs articles sont
parus concernant ce phénomène.

du mercredi 07 novembre 1990, titre " avion furtif ou
explosion de météorites ? " (toujours le mystère autour du vaisseau lumineux
aperçu lundi soir dans le ciel).

----- (cf pièce n° 4) -----

Dans l'édition du samedi 10 novembre 1990 il est écrit : " l'O.V.N.I
était une fusée soviétique ! " .

----- (cf pièce n° 5) -----

Dans du mardi 14 novembre 1990, M. L titre
" nos lecteurs dialoguent au sujet des mystérieuses lumières du lundi soir
05 novembre " .

----- (cf pièce n° 6) -----

La dernière édition concernant le phénomène OVNI paru dans
date du mardi 21 novembre 1990 à pour titre : OVNI 400 témoignages reçus
par la Banque Internationale de Données Ufologiques - .

----- (cf pièce n° 7) -----

-o- CLOTURE -o-

Aucune constatation n'a pu être effectuée par notre unité. Nous avons
été avisé des faits par téléphone après le passage du phénomène qui n'a
laissé aucune trace.

Fait et clos à , le 24 novembre 1990

Les enquêteurs :

Compagnie

Résidence:

PROCEDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCES-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

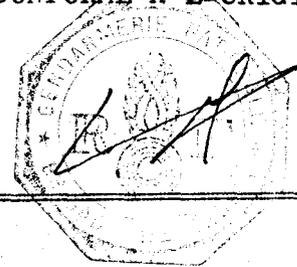
90307233

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE		
N° PV/AN	PIEC	N° FEUILLE
01574/90	02	1

ANALYSE ET REFERENCES:

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

- Enquête suite phénomène lumineux dans le ciel (OVNI)



Ce jour : six novembre mil neuf cent quatre vingt dix

à : dix neuf heures et dix neuf minutes

nous soussigné : V , gendarme de la Compagnie de
en résidence à , agent de police judiciaire,

vu les articles: 20 et 75 à 78 du C.P.P.

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Nous trouvant à , au bureau de notre unité,
entendons séparément la personne dénommée ci-dessous:

R , 46 ans,
né le
demeurant

fils
divorcé, responsable sécurité, nationalité française,
qui déclare le six novembre mil neuf cent quatre vingt dix
à dix-neuf heures et trente minutes":-----

" " " Je suis responsable régional de sécurité et délégué régional à la
formation pour la société . Je suis également membre de l'état-major
départemental de la sécurité civile auprès de la préfecture du et
membre du bureau départemental d'alerte (sous section nucléaire) à ladite
préfecture:-----

" " " Le lundi 05 novembre 1990 entre 19 heures et 19 heures 15, alors que je
circulais seul à bord d'un véhicule de la société qui m'emploie, sur la R.N
sens , a milieu parcours j'ai vu dans le ciel sur ma
droite à hauteur des nuages un phénomène lumineux représenté par un faisceau
important, puissant de couleur ressemblant à l'éclairage de projecteurs,
accompagné par d'autres lueurs au-dessus de la principale ainsi qu'en dessous.
Ces lueurs accompagnantes étaient plus faibles en luminosité et en portée.-----
Les lueurs principale et secondaires étaient constantes et d'une course
régulière. Ce phénomène se déplaçait à la vitesse d'un aéronef et sa taille est
pour moi indéfinissable. L'ensemble de ces lueurs me donnait l'aspect d'un vol
d'aéronefs en formation et venait de ma droite au devant de mon sens de
circulation et se dirigeait vers le . Au moment des faits, mon auto-
radio était allumé et il ne s'est pas éteint lors du passage du phénomène. De
même au niveau du fonctionnement de mon véhicule.-----

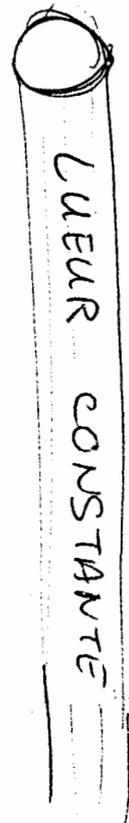
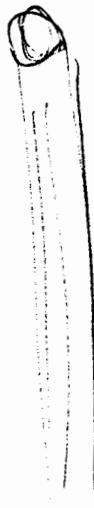
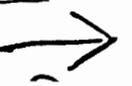
" " " Je ne suis pas venu plus tôt à la gendarmerie car je venais à où je
suis arrivé au vers 20 heures 00. Ce matin au journal télévisé de
la 5ième chaine il a été fait état de ce phénomène. Donc j'ai pris la décision
de déposer à la gendarmerie de -----
, le six novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à
vingt-heures":-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

90747235

RN.



Compagnie

PROCEDURE
D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCES-VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

Résidence:

N° PV/AN
01574/90

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	1

ANALYSE ET REFERENCES:

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

90307233

Ce jour : sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix
à : dix sept heures et quarante deux minutes
nous soussigné : S , gendarme de la Compagnie de
en résidence à , agent de police judiciaire,
vu les articles: 20 et 75 à 78 du C.P.P.
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Nous trouvant à , au bureau de notre unité,
entendons séparément la personne dénommée ci-dessous:

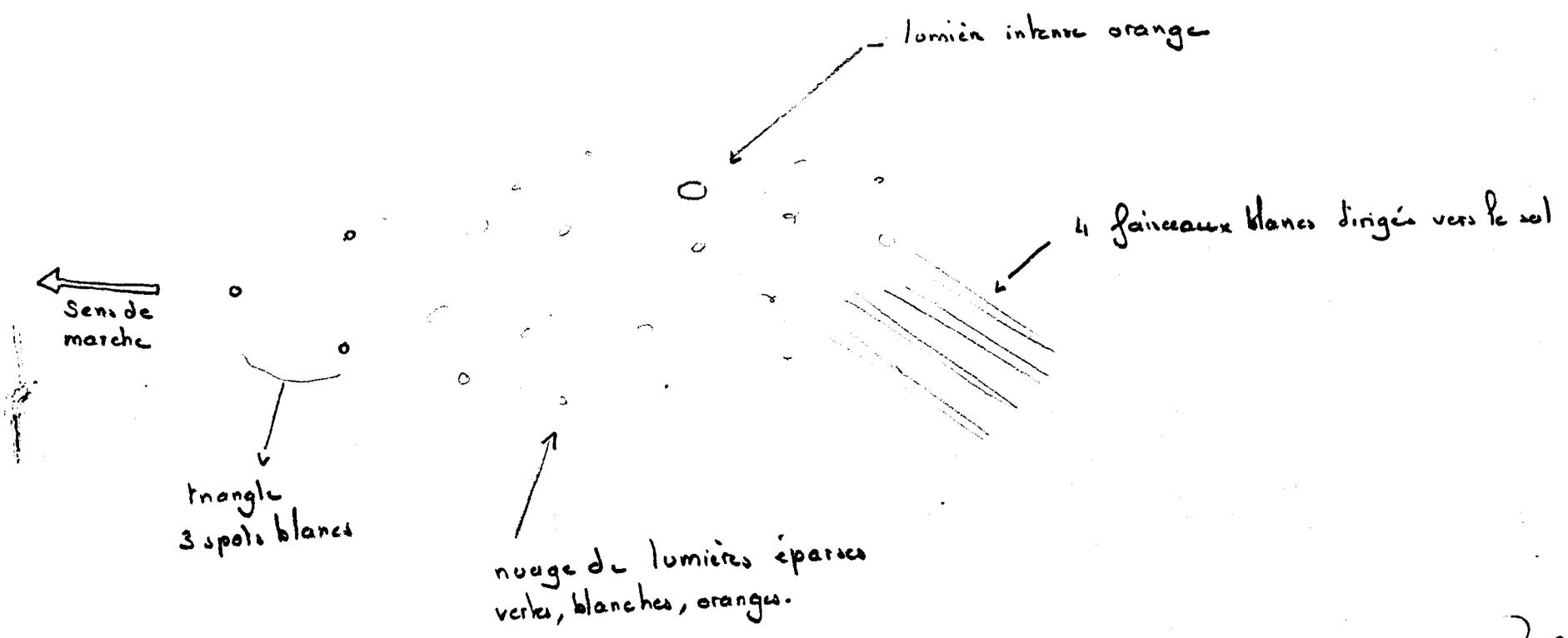
E , 21 ans,
né le
demeurant

fils
célibataire, Etudiant, nationalité française,
qui déclare le sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix
à dix sept heures et quarante six minutes:"

Je suis étudiant à . Lundi 5 Nov.1990, à environ 19H, alors que je
rentrais à la cité universitaire de , 3 de mes camarades et moi-même
avons été témoin du phénomène suivant: plusieurs lumières fixes les unes par
rapport aux autres, notamment trois lumières blanches formant un triangle isocèle
à l'avant, puis à l'arrière quatre faisceaux blancs pointant vers la terre. Entre
les deux, une douzaine de lumières de couleurs différentes dont une plus intense
de couleur orange. Nous avons pu observer le phénomène durant une trentaine de
secondes. En effet, la vitesse de l'engin était similaire à celle d'un avion de
commerce. En ce qui concerne l'altitude, nous l'avons estimée à trois cents mètres
minimum, car il est passé au dessus des nuages, et un de nos copains qui est
pilote a estimé l'altitude du plafond à 300 M environ. Ce n'est pas une météorite
car la vitesse était bien trop faible, l'ensemble trop bien agencé, et les
traînées lumineuses n'étaient pas alignées avec la trajectoire rectiligne. Ce
n'était pas un avion car nous n'avons pu percevoir le moindre bruit, alors que la
nuit était silencieuse. Dernier point sur la taille: nous avons pu calculer
approximativement la taille pour une altitude de 300M d'environ 4 à 5 Km. La
direction de la trajectoire était à peu près Est Nord Est.

A , le sept novembre mil neuf cent quatre vingt dix, à 18H10--

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.



~~50307273~~
50307273

FAITS DIVERS

90307033

Avion furtif ou explosion de météorites ?

Toujours le mystère autour du « vaisseau lumineux » aperçu lundi soir dans le ciel

L'émotion suscitée par le passage, lundi soir, dans le ciel, d'une sorte de « vaisseau lumineux », était loin d'être retombée, hier, dans

L'étrange phénomène (qui n'a officiellement pas été détecté par les radars) n'a cessé d'alimenter les conversations. Toute la journée, on s'est perdu en conjectures.

Hélas, il faut bien le dire, aucune explication véritablement convaincante n'a pu être apportée à ce sujet.

Alors, avion furtif ? Explosion de météorites, ainsi que l'affirme l'observatoire de ?

En France, le C.N.E.S. (Centre National d'Etudes Spatiales) demeure, pour sa part, très prudent. Avant de se prononcer, il préfère recueillir un maximum de témoignages par l'intermédiaire des organismes publics (Gendarmerie, Police, aviation, services météo).

On avouera, en attendant, que la multiplicité et la similitude des témoignages sont pour le moins troublantes.

« Une sorte d'immense aile de delta, pourvue de multiples points lumineux à l'arrière. Et de quelques autres lumières, bleues et oranges en pointe, à l'avant. »

« Un vaisseau volant très bas, sans bruit, un peu plus vite qu'un avion habituel, et laissant des traînées lumineuses dans le ciel. »

Les témoignages qui, hier encore, ont afflué à notre réaction, le confirment : a bel et bien été l'un des départements de France où le phénomène a le plus, et le mieux, été observé.

Certains pourtant, ont préféré se taire, de peur de passer pour des illuminés. Ainsi cette dame de qui ne s'est « dévoilée » qu'hier : « Je n'ai pas osé vous appeler » explique-t-elle, « tellement c'est difficile à croire quand on ne l'a pas vu soi-même. Mon mari et moi sortions prendre l'apéritif chez des voisins quand cette chose a traversé le ciel. C'était vraiment impressionnant. Curieusement, toutes les lumières se sont brusquement éteintes, d'un seul coup, comme si l'appareil avait disparu dans le bosquet. »

Du côté de aussi, tout s'est soudain éteint, inexplicablement.

Mais le plus curieux témoignage provient du secteur de où une automobiliste affirme avoir été prise dans un faisceau lumineux provenant de l'une des lumières de l'appareil.

En effet, ainsi que nous l'expliquait hier le lieutenant S (Commandant par intérim de la Compagnie de Gendarmerie de), « Tous les phénomènes pas naturels signalés à la Gendarmerie font automatiquement l'objet d'une enquête. Les témoins sont soigneusement entendus. On recueille un maximum d'éléments en se rendant éventuellement sur place. Tout est ensuite centralisé, et transmis à un organisme officiel unique dépendant du Centre National d'Etudes Spatiales. »

Mais attention aux petits plaisants qui voudraient se faire valoir en inventant des petits hommes verts et en faisant travailler les gendarmes pour rien.

« Effectivement », poursuit le lieutenant S, « ceux qui chercheraient à tourner cela en dérision risquent des poursuites pour « outrage à agent de la Force Publique ».

En ce cas, le Code Pénal, dans son article 224, prévoit une peine de 15 jours à 3 mois d'emprisonnement et/ou une amende pouvant aller de 500 à 15 000 F.

ment et/ou une amende pouvant aller de 500 à 15 000 F.

C.N.E.S. cherche témoignages

Observé par des centaines de personnes de et de le phénomène lumineux reste inexplicable... et provoque, déjà, certaines polémiques.

Certes, le porte-parole de l'observatoire de

a affirmé hier qu'il avait été « provoqué par l'explosion d'une météorite dans l'atmosphère ».

Cependant, en France, on reste plus réservé, et l'hypothèse d'avions furtifs « Stealth » n'est pas écartée (voir notre article d'hier).

Le SEPRA (Service d'Expertise des Phénomènes de rentrée Atmosphérique) du C.N.E.S. (Centre National d'Etudes Spatiales) souhaite ainsi obtenir un maximum de témoignages.

Dans un communiqué rendu public hier soir, le SEPRA invite les témoins à lui fournir des indications sur leurs observations « par l'intermédiaire des organismes publics (Gendarmerie nationale, Police Nationale, Services de météorologie, aviation civile et militaire » afin « d'évaluer la nature de ce phénomène. »

A l'heure actuelle, indique-t-il, « Il n'est pas possible de se prononcer » sur l'origine de l'événement.

Des vérifications seront effectuées par l'intermédiaire de la NASA sur les rentrées éventuelles de satellites dans l'atmosphère ainsi que les retombées naturelles ou autres (objets divers comme les ballons lancés par le CNES ou la météo ».

Parmi les derniers témoignages « professionnels », celui de l'équipage d'un bateau de la Marine Nationale, spécialisé dans la défense anti-aérienne : les marins de la frégate « » ont aperçu « une lumière clignotante, en forme triangulaire de grande dimension se déplaçant rapidement sous la couche nuageuse ». Mais « aucun écho radar ni infrarouge n'a pu être enregistré. »

Mais, au fait, peut-être avez-vous eu le temps de photographier le phénomène ? Si oui, merci de nous contacter à

Inexplicablement, affirme-t-elle, son auto-radio est tombé en panne juste à ce moment (voir encadré).

Pure coïncidence ou non ?

La gendarmerie avertie, a pris le témoignage au sérieux... tout comme d'ailleurs les autres brigades de gendarmeries du département.

M^{me}

« Fabuleux... mais mon autoradio a perdu toutes ses mémoires ! »

Hier soir, M^{me} est retournée du côté de , en compagnie des gendarmes

Elle aussi a vu le phénomène... mais surtout, affirme-t-elle, « toutes les mémoires de mon autoradio ont été effacées » au passage du mystérieux appareil.

M^{me} se souvient : « Je circulais sur la R.N. en direction de . Un peu après la , à hauteur de , j'ai vu le phénomène arriver légèrement sur ma gauche, venant du sud-ouest et allant vers le nord-est. Des faisceaux extrêmement lumineux, comme provenant d'une lampe halogène, partaient de quelques-uns des spots orangés.

Ce ou ces faisceaux balayaient la route comme quand on cherche quelque chose avec une lampe.

Mon autoradio, à partir de ce moment, n'a plus émis. Mais sur le moment, je n'ai pas fait le rapprochement. Il faut dire que chez nous, avec les collines, la réception se fait souvent mal.

Ce n'est qu'une fois chez moi que j'ai réalisé qu'en fait, toutes les mémoires de mon autoradio (les programmations) étaient effacées.

Mon mari, à la même heure, était en voiture à avec une autre personne. Tous deux ont également vu des faisceaux lumineux, mais horizontaux, ceux-là.

En tout cas, je tiens à préciser que cela ne faisait pas peur du tout. Au contraire, c'était fabuleux ! »

Les phénomènes lumineux qui ont passionné la France entière...

L'OVNI était une fusée soviétique !

Les conditions météorologiques favorables ont permis l'observation du phénomène

Page 33

BRIGADE DE PV 1574/90 PIECE N° 5

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

du 10-11-90
OVNI

Les phénomènes lumineux de lundi : une fusée soviétique !

Les phénomènes lumineux observés dans la soirée du 5 novembre en France ont été identifiés comme la désintégration de morceaux d'une fusée soviétique lors de sa rentrée dans l'atmosphère, a affirmé le Service d'expertise des phénomènes de rentrée atmosphérique (SEPPRA) du Centre national d'études spatiales (CNES).

Dans un communiqué, le CNES indique en effet qu'à partir des données fournies par le US Space Com américain, les morceaux d'une fusée soviétique qui avait servi au lancement d'un satellite de télécommunications soviétique Gorizont-21, le 3 octobre, et qui avaient été affectés du numéro 20925.1990094C, sont rentrés dans les couches denses de l'atmosphère à 18 h 00 TU (19 h 00 heure de Paris), selon une trajectoire allant de

« Les conditions météorologiques particulièrement nettes ce soir-là ont favorisé l'observation de ce phénomène de rentrée », souligne le communiqué du CNES.

Le SEPPRA a vérifié depuis Toulouse cette rentrée grâce aux données fournies par la NASA américaine et qui concordent avec la trajectoire et l'heure de passage du phénomène au-dessus de la France.

Ces indications fournissent une explication au phénomène qui avait passionné des milliers de Français. Parmi les premières hypothèses avancées des astronomes allemands avaient cité la chute d'un météorite.

90307233

- Journál du 14-11-1990 -

BRIGADE DE PV 1574/90 PIECE N° 6

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

NOS LECTEURS DIALOGUENT

**Au sujet des mystérieuses lumières
du lundi soir 5 novembre**

C'est avec intérêt que j'ai lu la description faite par M. M dans votre édition du 10 novembre. Je suis d'accord avec lui, c'est exactement cela. Lorsque j'ai vu, vers 19 h ce qui m'a semblé être un énorme vaisseau j'étais dans le bas de la rue à (j'ai pensé à ces énormes engins que l'on voit dans les films pour enfants et qui naviguent entre les galaxies) je disais donc que cet engin naviguait parallèlement à la rue venant de l'Ouest allant vers l'Est donc vers le centre ville de légèrement à gauche de cette rue (30 mètres environ) dans le sens parallèlement au sol, sans aucun bruit, il m'a semblé beaucoup moins haut que les avions de ligne que l'on voit passer. A l'avant avec le triangle formé par les lumières l'on en devinait presque le contour.

Par ailleurs les Américains et le CNES prétendent que c'est un étage de fusée soviétique. Je ne suis pas d'accord. Pourquoi cet étage de fusée aurait-il été éclairé par des phares ou feux de position : blancs, orange, verts, disposés géométriquement, naviguerait horizontalement, s'arrêterait, changerait de direction,

etc. de plus nous sommes bien au Nord-Ouest d'une ligne , trajectoire de cette fusée. Le 6 à la télé j'ai vu une photo, une grosse boule lumineuse avec une queue, genre comète, c'était peut-être cet étage de fusée, mais cela n'avait absolument rien à voir avec ce que nous avons observé.

Je pense qu'il y a 3 solutions :

1) cet étage de fusée soviétique détecté par les radars, dans le cas qui nous intéresse, je n'y crois pas

2) ce que nous avons vu et qui n'a pas été détecté par les radars, l'on veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes en niant cette évidence et en n'avouant pas la vérité ou l'ignorance. Je crois que dans cette solution l'on a tout fait pour que cet engin soit vu par beaucoup de monde : l'heure : 19 h, l'altitude assez basse, les arrêts, etc. à mon avis c'était un genre de test, les radars n'ayant rien détecté, si c'est le cas ce fut réussi

3) hypothèse : peut-être y a-t-il eu simultanément deux événements distincts qui se sont produits par le fait du hasard : cet étage de fusée et ces mystérieuses lumières que nous avons observées.

L'énigme demeure !

90307233

- Journal _____ du 21-11-1990 -

BRIGADE DE _____ PV 1574/90 PIECE N° 7

COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

21.11.90

OVNI :

**400 témoignages reçus par la Banque
Internationale de Données Ufologiques**

400 témoignages d'observations des phénomènes lumineux, qui se sont produits le 5 novembre, ont été reçus jusqu'à présent par la Banque Internationale de Données Ufologiques de _____ et « contredisent les conclusions officielles », indiquait hier un communiqué de l'organisation.

« La thèse de la rentrée atmosphérique d'un étage de fusée soviétique n'explique qu'un nombre infime de témoignages étudiés, tous troublants » affirment les responsables de la Banque.

« Ces témoignages précis - dont certains sont arrivés de _____ - rapportant tous des faits concordants d'un très haut degré d'étrangeté, ne peuvent être récusés sous le faux prétexte de déranger les idées reçues ou les certitudes établies », précise le communiqué.

« Il faut aller au fond des choses (...) Il est urgent de compléter les divers axes d'études en cours par l'apport de nouveaux témoignages » que la Banque (_____) souhaite recevoir pour faciliter la rédaction d'un « rapport de synthèse » sur ces observations « avant la fin de l'année », conclut le communiqué.